

CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 2 mai 2023

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois, le deux mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
" " présents : 14
" " absent : 1

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 avril 2023

Présents : BOULVAIS David, CARO Fabrice (arrive à 19H30), DIABAT Françoise, TREGARO Nicolas, BESNARD Daniel, FLOQUET Freddy, GICQUEL Céline, GUILLAUME Guénnolé, JUIN Patrice, LE SOURD Michel, MAUGUIN Armandine, RICHARD Magali, TATTEVIN Gilles, TOMMERAY Magali

Absente excusée : ETIENNE Brigitte

Secrétaire de séance : DIABAT française

Pouvoirs : ETIENNE Brigitte donne pouvoir à DIABAT Françoise



Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 14 membres sont présents, le quorum est atteint.

Approbation du compte-rendu du 24 mars dernier

A l'unanimité, les membres du conseil municipal valident le compte-rendu du 24 mars 2023.

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal désigne Françoise DIABAT en tant que secrétaire de séance

1-Gestion des déchets verts – éco-station de GUEGON

Mr le Maire indique que la communauté de communes souhaite fermer l'éco-station de GUEGON
La commune de GUEGON étudie la possibilité de conserver son éco-station en gestion communale.

Le Conseil Municipal déplore le départ de ce service public, et engage une réflexion sur la possibilité de s'associer à GUEGON afin que les habitants de CRUGUEL puissent éventuellement avoir accès à l'éco-station.

Dans un premier temps, il conviendra d'effectuer un sondage sur la population afin de savoir combien de foyers de cruguel sont intéressés pour accéder à l'éco-station.

2-Attribution du marché voirie

Une consultation a été lancée via le site mégalis (marché public), les offres étaient à déposer pour le vendredi 28 avril.

La commission voirie s'était réunie le samedi 24 septembre 2022, et le conseil municipal avait retenu un projet de programme de voirie lors de la séance du 17 novembre 2022.

Les entreprises suivantes ont déposé des offres :

en € HT	COLAS	PIGEON
Tranche FERME Trévadoret -Tréhoret - Kernué – Rivaudo - La Ville Guimard	24 030.50	19 452.05
Tranche CONDITIONNELLE La saudraie	18 374.50	14 294.10
Total	42 405.00	33 746.15

Les offres sont étudiées en fonction du critère PRIX (80%) et du critère VALEUR TECHNIQUE (20%)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- décident de retenir l'offre de l'entreprise PIGEON sans la tranche conditionnelle, soit un total HT de 19 452.05 €.

-autorisent le Maire, ou son représentant, à signer le marché et les éventuels avenants.

3-Portes Eglise

(Fabrice CARO entre dans la salle à 19H30)

Les portes de l'Eglise sont très abimées et peuvent être source d'un accident.

3 entreprises ont été consultées pour, soit les réparer, soit les remplacer.

Alain LE BRETON Buléon	réparation	2 412 TTC + 2 844 € TTC = 5 256
	Remplacement	12 576 + 12 204 € TTC = 24 780
BRIERO	remplacement	31 068 € TTC (les 2 portes)
Mickaël JAGA	réparation	6 108 + 5 808 = 11 919 € TTC
	Remplacement	9 780 + 12 050.40 = 21 830.40 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de remplacer les 2 portes et retiennent la proposition de Mickaël JAGA.

L'Eglise tant un patrimoine remarquable du centre bourg de cruguel, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Département du Morbihan au titre du Programme de Soutien Territorial ou de la valorisation du patrimoine, de la région et des communes du Patrimoine rural de Bretagne.

4-Arrosage terrain de foot

Monsieur le Maire précise que le terrain n°2 (du bas) a un système d'arrosage intégré qui permet un arrosage la nuit. Par contre le système d'arrosage du terrain n°1 n'est pas intégré et fonctionne avec des enrouleurs. Afin de réaliser des économies d'eau et de faciliter le travail des agents, il propose la mise en place d'un arrosage intégré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise ROPERT PAYSAGES pour un montant de 31 807.22 € HT – 38 168.66 € TTC

Des demandes de subventions ont été transmises à la Fédération Française de Foot (FAFA) et au conseil départemental.

5-Enrobé local technique

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité le devis de Kalon TP pour la reprise des enrobés du local technique pour un montant de 5 788 € HT – 6 945.60 € TTC

6-Maison des Assistantes Maternelles

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancé du dossier :

- diagnostic parasitaire en cours
- levé topographique réalisé
- le Conseil départ demande le détail par lot en APD et un devis pour le mobilier et équipement –
- la Préfecture attend l'étude thermique
- la PMI demande le plan d'aménagement intérieur prévu par les assistantes maternelles - Plan de sécurisation accès extérieur au jardin
- le conseil régional nous a informé que le dispositif de subvention « Bien vivre partout en bretagne » ne serait peut être pas renouveler en 2023, le montant estimatif de cette subvention était de 109 375 euros. Il convient donc de rechercher un nouveau financement.

Suite à la visite des MAM de Lanouée, Pleugriffet, Guillac, il paraît primordial de favoriser l'acoustique (peut-être avec un faux-plafonds) et de prévoir de nombreux rangements.

***Montant du loyer** : après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de fixer le montant du loyer à 450 € par mois (charges eau et électricité comprises)

7-Cantine – fournisseur des repas pour septembre 2023 – Logiciel facturation

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une offre de convivio pour la fourniture des repas (prestataire actuel en contrat avec l'OGEC). Lors d'une prochaine réunion, il conviendra de retenir le fournisseur de repas pour la rentrée de septembre.

BERGER LEVRAULT, le prestataire du logiciel comptable de la commune nous propose un module supplémentaire pour la facturation « BL enfance »:

- Un droit d'entrée de 642 € TTC (une seule fois) et 636 € HT de paramétrage (1 seule fois)
- Un forfait annuel de 600 € TTC
- Un abonnement mensuel de 46 € HT (662 € TTC annuel)
- (les formations sont incluses dans le contrat de base Segilog)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'offre de Berger Levrault et autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

8-Fixation des tarifs des activités de l'été

Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal approuve les tarifs suivants pour les sorties des enfants prévues cet été :

- cobac parc 7 €
- escape game lizio 3 €

Encaissés sur la régie « produits divers »

9-Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'en l'application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal (dépenses inférieures à 8 000 € HT) :

RAS

10-Informations et questions diverses

*29/30 juillet – un WE à l'étang

*Renouvellement label CPRB – Visite des villages le mardi 30 mai (9H30-18H)

*L'association de réinsertion ILOZ va débiter les travaux de rénovation du four à pain (rue de la mairie)

*samedi 13 mai – fleurissons nos rues

*Info : girouette église (devis de réparation 1470 € HT – 1764 € TTC)

*Projet parc éolien GUEGON caranloup 2 – le conseil municipal ne souhaite pas émettre un avis.

*Projet de renouvellement des tables et chaises à la salle polyvalente

*visite d'entretien du système de chauffage air/air de la salle polyvalente (demande de devis en cours et échange avec l'architecte vu le montant élevé)

*Cimetière : réflexion à mener sur les concession sans caveau, en pleine terre.

*Championnat de Bretagne de Cyclo-Cross à CRUGUEL le 17 décembre – L'association Cyclo-Cross de Cruguel avait postulé pour accueillir la finale régionale, leur candidature a été retenue par le comité d'organisation.

Délibérations numérotées de 1 à 10

Fin de séance à 21H20

1	Gestion des déchets verts – éco-station de GUEGON	réflexion
2	Attribution du marché voirie	approuvé
3	Remplacement des portes de l'Eglise	approuvé
4	Arrosage du terrain de foot	approuvé
5	Enrobé au local technique	approuvé
6	Maison des Assistantes Maternelles	approuvé
7	Cantine	approuvé
8	Fixation des tarifs pour les activités de l'été	approuvé
9	Délégation du Conseil Municipal au Maire	RAS
10	Questions diverses	

Le Maire et le secrétaire de séance ont signé :

Nom et prénom	Signature	Nom et prénom	Signature
BOULVAIS David		DIABAT Françoise	

